

IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES EMPLOIS DU TRANSPORT DE FRET ET DE LA LOGISTIQUE

L'AFT a profité de l'enquête Tableau de bord pour interroger, entre avril et juillet 2020, les établissements de transport de fret et logistique sur l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur leur activité et l'emploi.

78 % des établissements ont déclaré que leur activité avait été affectée par les mesures gouvernementales liées à l'endiguement de la pandémie.

Le secteur du déménagement a été particulièrement impacté (95 % des établissements de ce secteur), puisqu'au cours du confinement la possibilité de recourir à un déménageur professionnel n'était autorisée que pour les situations exceptionnelles (déménagements de particuliers relevant d'urgences sanitaires, sociales ou de péril, déménagements indispensables d'entreprises et déménagements rendus nécessaires dans le cadre de l'organisation des soins face à l'épidémie).

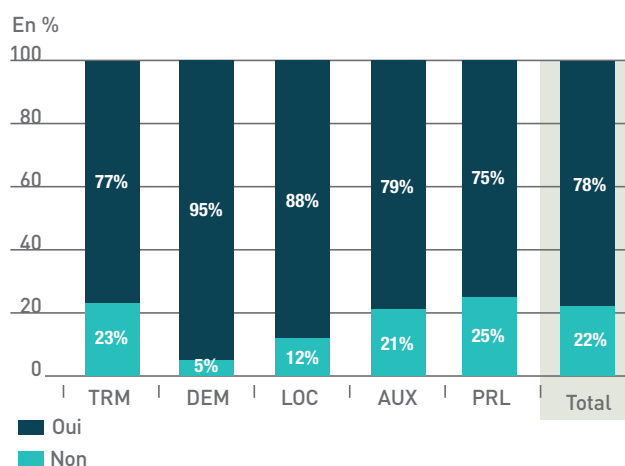
Ainsi, tous secteurs confondus, 98 % des établissements impactés par la crise sanitaire font part d'une diminution de leur activité. Les rares établissements ayant vu leur activité s'accroître sont plutôt des prestataires logistiques, en lien avec la croissance du e-commerce et des demandes d'approvisionnement des commerces alimentaires et pharmaceutiques.

Les établissements qui ont subi une diminution d'activité ont principalement eu recours au chômage partiel/activité partielle (87 % des répondants tous secteurs confondus, et jusqu'à 97 % des déménageurs), devant la mise en congés/RTT/récupération (46 % des établissements). En fait, dans un certain nombre de cas, cette dernière mesure a été appliquée en début de confinement pour faire face à l'arrêt total ou partiel de l'activité, puis, suite au prolongement du confinement, l'activité partielle a pris le pas.

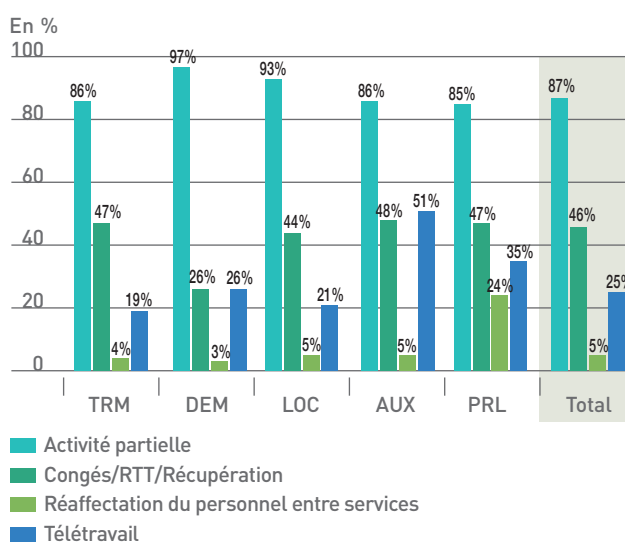
Près d'un quart des établissements ont mis en place du télétravail avant la fin juillet 2020. Cette disposition a été particulièrement plébiscitée par les auxiliaires de transport (51 %) et les prestataires logistiques (35 %), tandis que les TPE sont moins de 10 % à l'avoir mise en œuvre.

La réaffectation du personnel entre services est restée limitée, sauf chez les prestataires logistiques (24 %) et dans les établissements de plus de 100 salariés (7 %).

Impact de la crise sanitaire sur l'activité (en % d'établissements)



Mesures prises en cas de diminution de l'activité (en % d'établissements)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

14 % des répondants qui ont constaté une diminution de leur activité suite aux mesures gouvernementales liées à la Covid-19 se sont montrés favorables à la mise à disposition et au prêt de leur personnel à d'autres entreprises (et jusqu'à 24 % des répondants pendant la période de confinement).